



Conseillers en exercice	45
Présents	33
Nombre de pouvoirs	10
Votants	43



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2023 – 099

Lancement d'une Opération de Revitalisation Territoriale : validation du principe

Séance du 21 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des conférences d'Aubusson, au nombre de 34, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 14 septembre 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BERTIN VALERIE ; PRIOURET DENIS ; LEGER JEAN LUC ; ESTERELLAS PHILIPPE ; LHERITIER LAURENT ; TERNAT DIDIER ; BIALOUX CLAUDE ; DEBAENST CATHERINE ; DETOLLE ALAIN ; BAUCULAT ANNICK ; DUGAUD ISABELLE ; HAGENBACH NADINE ; HAYEZ MARIE FRANCOISE ; MOINE MICHEL ; ROUGIER BERNARD ; LABOURIER DOMINIQUE ; COLLIN PHILIPPE (*Départ à 19H30 avant le vote du point 4 _ Pouvoir à DEBAENST CATHERINE*) ; FOURNET MARIE HELENE ; LABARRE JACQUELINE ; NICOUX RENE ; ROULET ALAIN ; SIMONS BENJAMIN ; RAVET NADINE ; SALVIAT GERARD ; BŒUF JACQUES ; LANNEAU GUY ; CHABANT EVELYNE ; PERIERRE VINCENT ; ARNAUD CHRISTIAN ; FOUGERON ROGER ; AUMENIER GERARD ; DEPEIGE MONIQUE ; MIOMANDRE DIDIER ; TOURNIER JACQUES.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy à BERTIN Valérie ; MOUTARDE Jacques à ROUGIER Bernard ; DUCOURTIOUX Stéphane à MOINE Michel ; MALHOMME Elodie à LEGER Jean-Luc ; ROGER Thierry à DUGAUD Isabelle ; PENAUD Corinne à LABOURIER Dominique ; COLLIN Philippe à DEBAENST Catherine ; BONIFAS Marina à PRIOURET Denis ; LEGROS Pierrette à BIALOUX Claude ; JOSLIN Jean-Louis à CHABANT Evelyne.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : COLLET-DUFAYS Céline ; PINLON Evelyne.

Claude BIALOUX présente le rapport suivant :

Créée par la loi ELAN du 23 novembre 2018 et sur la base d'un diagnostic territorial, une ORT permet à un territoire :

- de formaliser une stratégie de (re)vitalisation avec des pôles de centralité,
- d'établir des fiches-actions sur l'habitat et sur les commerces/services,
- de bénéficier de nouveaux droits juridiques et fiscaux sur les secteurs

d'intervention.

Afin de tenir le calendrier serré, il s'agit, dès à présent, de définir les principes généraux de la future Opération de Revitalisation de Territoire suite aux diagnostics effectués sur les Communes pressenties et aux échanges lors du Comité Local du 05 septembre 2023 réunissant les parties prenantes.

Ces principes généraux concernent :

- la durée de la convention : d'une durée minimale de 5 ans, il est proposé une durée de 8 ans, soit 2024 à 2032, pour correspondre à la durée des mandats municipaux et communautaires,
- les modalités de gouvernance : en plus de Creuse Grand Sud, des Communes associées, de l'Etat/ANCT et du Conseil départemental de la Creuse, il est proposé d'associer l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine, la Banque des Territoires et la Région Nouvelle-Aquitaine. Pour Creuse Grand Sud, il est aussi prévu de présenter l'ORT lors d'une Conférence des Maires relative au CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique),
- le degré de maillage du territoire :
 - 3 niveaux de pôles : structurants, intermédiaires et de proximité,
 - Un objectif : tendre à ce que tous les habitants de Creuse Grand Sud soient à moins de 15 minutes d'un pôle.

Au-delà de l'aspect stratégique de revitalisation de territoire, la signature d'une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire permet concrètement de bénéficier de nouveaux droits juridiques et fiscaux sur les secteurs d'intervention retenus. De nouveaux secteurs d'intervention peuvent être intégrés ultérieurement par voie d'avenant.

Des échanges ont eu lieu avec les Communes identifiées en 2019 par l'ANCT et l'INSEE comme centre locaux d'équipement (ou pôle) :

1. Les pôles majeurs : aucun sur Creuse Grand Sud (plus proches : Guéret ou Montluçon),
2. Les pôles structurants : Aubusson,
3. Les pôles intermédiaires : Felletin,
4. Les pôles de proximité : Vallière, Faux-la-Montagne et Saint-Sulpice-Les-Champs.

Après échanges sur les aménités fonctionnelles et les projets des Communes, il en ressort que la commune de Saint-Sulpice-Les-Champs, n'ayant pour le moment aucun projet mûre, ne peut être associée à ce jour.

Pour autant, il sera possible d'associer la Commune de Saint-Sulpice-Les-Champs à l'ORT dès qu'elle sera prête. Précisons à ce sujet que par courrier du 27 juillet 2023, Madame la Ministre Déléguée aux Collectivités Territoriales et à la Ruralité nous a informé de la mise en place du nouveau dispositif Villages d'Avenir qui permettrait notamment d'accompagner les maires dans leur réflexion prospective dans la conception, le financement et la réalisation de projets locaux.

Les 4 autres Communes, Aubusson, Felletin, Vallière et Faux-la-Montagne, ont à la fois confirmé leur intérêt et leur statut de Pôle tel que proposé par l'ANCT et listé plusieurs projets permettant d'inscrire leur centre comme secteur d'intervention.

CONTRE : 0
POUR : 43
ABSTENTION : 0
Adopté à l'unanimité des votants

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **VALIDE** les principes d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) pour Creuse Grand Sud.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention à intervenir, ainsi que tout autre document relatif à l'Opération de Revitalisation de Territoire.

Ainsi fait et délibéré le 21 septembre 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le



Valérie BERTIN
Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Valérie Bertin", written over the printed name.